



N° 202

Le 19 octobre 1993

LE CANADA RÉIMPOSE LES SANCTIONS CONTRE HAÏTI

Le ministre des Affaires extérieures, M. Perrin Beatty, a annoncé aujourd'hui que le Canada approuvait sans réserve la réimposition des sanctions contre Haïti décrétée par les Nations Unies, qui est entrée en vigueur hier à minuit. Il a indiqué que le Canada appliquerait également les sanctions recommandées par l'Organisation des États américains.

«En réimposant ces sanctions, nous voulons forcer les autorités militaires haïtiennes et leurs partisans civils à respecter la volonté de la majorité des Haïtiens», a déclaré M. Beatty.

Le 13 octobre 1993, le Conseil de sécurité a voté à l'unanimité le rétablissement de l'embargo sur le pétrole, les armes et les actifs contre Haïti. L'embargo a d'abord été mis en oeuvre par les Nations Unies au mois de juin de cette année, et levé en août.

Les sanctions canadiennes comprennent un embargo commercial total (dont sont exemptés les produits à usage humanitaire), le gel des actifs du gouvernement haïtien et l'interdiction de la navigation commerciale et de l'assistance liée au commerce. M. Beatty a souligné que l'embargo ne toucherait pas l'aide humanitaire, que le Canada continuera à fournir.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent s'adresser au :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874